

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2018 À 2022 - (N° 495)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 23 BIS

Substituer au mot :

« présente »

le mot :

« transmet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.